



Où s'adresser dans l'Aube

12 accueils de jour

La Bulle de Seine - ADMR
17, rue Victor-Hugo
10110 Bar-sur-Seine
Tél. : 09 67 70 48 43

EHPAD Les Jardins d'Hugo
24, rue Victor-Hugo
10440 La Rivière-de-Corps
Tél. : 03 25 74 26 50

EHPAD* La Belle Verrière
18, rue des Tuileries
10310 Bayel
Tél. : 03 25 92 02 37

EHPAD La Salamandre
9 A, rue des Maisons-Brûlées
10270 Lusigny-sur-Barse
Tél. : 03 51 48 20 06

EHPAD La colline
2 rue de l'Herminette
10320 Bouilly
Tél. : 03 25 43 34 55

Groupement hospitalier Aube-Marne
Site de Nogent-sur-Seine
5, place Aristide-Briand
10400 Nogent-sur-Seine
Tél. : 03 25 39 87 08

EHPAD Le Medou
21 bis, rue des Écoles
10450 Bréviandes
Tél. : 03 25 75 47 51

EHPAD Louis-Pasteur
8, rue Victor-Hugo
10100 Romilly-sur-Seine
Tél. : 03 25 24 48 24

EHPAD Cardinal de Loménie
Rue de Montbreton
10500 Brienne-le-Château
Tél. : 03 25 92 84 25

EHPAD Pierre-de-Celle
17, rue Médéric
10120 Saint-André-les-Vergers
Tél. : 03 25 45 68 90

EHPAD Le Mortier d'or "L'Escale"
2 bis, Grande-Rue
10210 Chaource
Tél. : 03 25 40 14 76

EHPAD Sainte Bernadette
10, place Saint-Denis
10000 Troyes
Tél. : 03 25 80 40 00



Le Département de l'Aube accompagne les aînés et leurs familles. Il impulse, organise et coordonne l'ensemble des politiques en faveur des personnes âgées.

Le Département peut contribuer au financement de l'accueil de jour, dans le cadre du plan d'aide APA (Allocation personnalisée d'autonomie).

En savoir plus

- Portail national d'information pour l'autonomie des personnes âgées et l'accompagnement de leurs proches : www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr
- Viatrajectoire. Service public, gratuit et sécurisé, qui propose une aide à l'orientation personnalisée pour personnes âgées : <https://trajectoire.sante-ra.fr/trajectoire>

Département de l'Aube
Pôle des solidarités
Direction Personnes âgées / personnes handicapées
Cité administrative des Vassales
CS 50770
10026 Troyes Cedex.
Tél. : 03 25 42 48 82
paph@aube.fr
www.aube.fr (rubrique Santé-social / personnes âgées)

Aube
en Champagne
LE DÉPARTEMENT



Guide - Maladies de type Alzheimer ou apparentées

L'accueil de jour spécialisé

- Un accompagnement personnalisé de la personne âgée vivant à domicile

- Un répit pour les aidants

* EHPAD : Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

Etablissements financés par



L'accueil de jour permet à la personne âgée vivant à domicile et présentant des troubles de la mémoire et du comportement (maladies de type Alzheimer ou apparentées), d'être accueillie à la journée dans une structure adaptée.

Cette formule offre un double avantage : un accompagnement personnalisé des personnes âgées et un soutien aux aidants.



• Pour la personne : une meilleure qualité de vie

- entretien et stimulation des capacités intellectuelles, motrices et sensorielles, au travers d'activités, d'animations et d'échanges.
- aide au maintien des acquis : la personne garde et/ou retrouve des activités et gestes du quotidien.
- vie sociale retrouvée à travers des moments de convivialité et le plaisir de participer à des activités collectives.
- lutte contre l'isolement.

• Pour les proches : un répit dans le quotidien

- du temps libre retrouvé.
- diminution de la fatigue, tant physique que psychologique.
- informations sur la maladie et ses conséquences.

Comment fonctionne l'accueil de jour ?

Un accueil à la carte

La personne âgée peut être accueillie une à plusieurs fois par semaine.

Une équipe qualifiée, à l'écoute

L'accueil de jour est animé par une équipe de professionnels qualifiés en gérontologie, de médecin coordonnateur, de psychologue, d'infirmier et d'animateur.

Ces professionnels ont pour mission d'assurer un accompagnement individualisé de la personne âgée, en collaboration avec la famille et les professionnels intervenant à domicile.

Des activités adaptées

Des activités diverses sont proposées en fonction des souhaits et des capacités de chacun, notamment :

- maintien des capacités intellectuelles : lecture du journal, atelier mémoire, jeux de société, etc.
- activités du quotidien : jardinage, cuisine, tricot, etc.
- stimulation physique : équilibre, marche, etc.
- activités artistiques : poterie, chant, etc.
- bien-être : massage, soins esthétiques, relaxation, etc.
- sorties extérieures.

Des services possibles

Certains services peuvent également être proposés :

- aide à la réalisation des actes de la vie quotidienne : petite toilette, change, aide à la prise des repas, etc.
- distribution des médicaments (sur présentation de la prescription).
- coiffeur, pédicure (à la charge de la personne âgée).



Comment bénéficier d'un accueil de jour ?

Les démarches

- C'est la personne ou sa famille qui prend directement contact avec la structure de son choix (voir liste au dos) pour connaître les modalités d'organisation (coûts, place disponible, transport ...).
- Auparavant, il est souhaitable qu'un diagnostic soit posé par le biais du médecin généraliste, d'une consultation mémoire, de la consultation d'un neurologue ou d'un gériatre. Ce bilan permet de personnaliser au mieux l'accompagnement.

Les aides du Département

- Le Département peut contribuer au financement de l'accueil de jour, dans le cadre du plan d'aide APA (Allocation personnalisée d'autonomie).